

*Nous sommes satisfaits...
seulement lorsque vous l'êtes!*

Jeux Olympiques de Vancouver/Whistler

Les Jeux Olympiques d'hiver 2010 ont lieu à Vancouver et Whistler, Colombie-Britannique, du vendredi 12 février au dimanche 28 février 2010, et les Jeux paralympiques d'hiver 2010 auront lieu du 12 au 21 mars 2010.

Au cours de cette période des Jeux d'hiver, l'accès par les véhicules commerciaux à certaines parties de Vancouver et Richmond et à la totalité du village de Whistler sera restreint. Par conséquent, les activités normales de cueillette et de livraison dans les zones restreintes seront grandement perturbées. **Cette situation prévaut pour tous les véhicules de transport commerciaux.**

Vancouver : Du 1^{er} février au 21 mars 2010

La cueillette et la livraison de marchandises dans le cœur du centre-ville de Vancouver et dans certaines parties de Richmond seront restreintes entre minuit et 6 heures du matin. Du 1^{er} février au 21 mars 2010, aucun véhicule commercial n'aura accès à quelque emplacement que ce soit où se déroulent les Jeux, et les camions pourront circuler seulement dans les voies désignées réservées aux camions. On trouvera des renseignements détaillés ici : [Livraisons dans Vancouver](#)

Whistler : Du 1^{er} au 28 février 2010

L'accès par véhicule commercial à la totalité du village de Whistler sera restreint entre 22:00 et 6:00 du matin. Après 6:00, aucun véhicule commercial ne sera autorisé à circuler dans le village. La taille des camions sera également restreinte au cours de cette période – aucun camion-remorque ne sera autorisé à entrer dans Whistler pour toute la durée des Jeux. De plus, la «durée de stationnement des véhicules» pendant la livraison sera limitée à quinze minutes, ce qui nécessitera de la main-d'oeuvre additionnelle pour décharger et livrer les chargements de grande taille. On trouvera des renseignements plus détaillés ici : [Livraisons dans Whistler](#)

En quoi ces restrictions vous concernent-elles?

Au cours des périodes visées par les Jeux d'hiver, il faudra respecter toutes les restrictions imposées. Cela signifie notamment que les chargements en provenance et à destination des zones restreintes feront l'objet de frais additionnels pour certains des services exceptionnellement requis. Ces services additionnels pourront être notamment les suivants :

- Cueillette ou livraison après les heures d'ouverture
- Utilisation de plates-formes élévatrices motorisées
- Main-d'oeuvre additionnelle
- Restriction sur le chargement/déchargement

Pour obtenir la liste complète des services additionnels et des frais connexes, passez à l'adresse [QXTI 100](#)

Pour obtenir des renseignements additionnels sur le service dans la région de Whistler/Vancouver pendant les Jeux Olympiques d'hiver, veuillez communiquer avec votre directeur de compte ou votre représentant des Services à la clientèle de votre centre de service local du Groupe de compagnies Quik X.

